

## 2<sup>e</sup> BOURSE À L'ÉCRITURE D'UN COURT-MÉTRAGE

Les Rencontres du Court lancent un appel à candidature pour la deuxième bourse d'écriture pour le court-métrage en partenariat avec l'association *La Maison du Film Court*. Cette bourse a pour but d'aider un ou des auteur(s) à finaliser son projet. Elle est entièrement constituée des recettes de la 8<sup>e</sup> édition du festival qui a lieu du 30 septembre 2016 au 02 octobre 2016 à Montpellier en partenariat avec les Cinémas Gaumont.

### Conditions générales :

1. Le projet doit être un court-métrage de fiction ou animation, tout projet documentaire ou expérimental est exclu.
2. Thème et territorialité libres.
3. Le ou les auteurs doivent résider en France métropolitaine.
4. La durée du projet ne doit pas excéder 20 min
5. Tout projet ayant déjà obtenu une aide à l'écriture, au développement ou toute autre contribution financière, est exclu.
6. Un même scénario ne peut être présenté sur deux années consécutives.

### Bourse à l'écriture :

La bourse à l'écriture est constituée par les recettes de la 8<sup>e</sup> édition des Rencontres du Court. Elle comprend la prise en charge financière de :

- l'adhésion à l'association La Maison du Film Court pour une année de date à date, qui permettra au lauréat de la bourse de bénéficier de ses services dévolus.
- un accompagnement personnalisé auprès de La Maison du film court qui comprend :

*Trois à neuf rendez-vous individuels (au choix) sur trois jours avec chacun des responsables Scénario, Réalisation et Production sur une problématique choisie par le lauréat auprès de La Maison du Film Court.*

*Trois Comités de lecture. Le comité de lecture est une réunion mensuelle où un auteur ou un producteur peut bénéficier de retours professionnels sur son projet et être orienté dans sa réécriture éventuelle.*

- Les frais d'hébergement et de déplacement liés à cet accompagnement personnalisé dispensé par La Maison du Film Court.
- Les frais de cotisation de date à date pour une année au service « AccèsPro » du Festival International du Court-Métrage de Clermont- Ferrand pour le lauréat, afin de préparer sa participation au festival (promotion du projet, prise de rendez-vous avec un (des) professionnel(s).
- En cas de co-écriture, la bourse ne sera remise qu'à un seul auteur, responsable du projet.

En cas de faible affluence, l'association des Rencontres du Court s'engage à prendre en charge les frais de l'adhésion à la Maison du Film Court, la prise en charge de frais d'hébergement et de déplacement à hauteur de 300 euros maximum pour l'ensemble des trois jours de formation, et la cotisation au service « AccèsPro » du Festival International du Court-Métrage de Clermont- Ferrand.

### **Comité de sélection :**

Le comité de sélection est constitué de professionnels du cinéma. Les décisions du comité sont sans appels et n'ont pas à être justifiées. Le prix sera délivré lors de la cérémonie de clôture des 8<sup>e</sup> Rencontres du Court 02 octobre 2016 au Cinéma Gaumont Comédie de Montpellier.

## **Constitution du dossier de candidature :**

Le dossier de candidature à la bourse à l'écriture doit être obligatoirement constitués de :

1. Lettre de motivation du ou des auteurs.
2. Résumé du projet en 5 lignes maximum.
3. Synopsis développé (1 page) : résumé complet de l'intrigue du film, de son ouverture à sa résolution.
4. Scénario (10 pages minimum) : version complète du scénario.  
Pour les projets très courts, les 10 pages minimum ne sont pas obligatoires. Pour les adaptations, vous devez joindre à la note d'intention la présentation des démarches entreprises pour l'obtention des droits.
5. Note d'intention (1 à 3 pages) précisant le propos et le point de vue de l'auteur, ainsi que le traitement cinématographique envisagé (2 à 3 pages)
6. CV complet du ou des auteurs.
7. Un chèque de 10 euros pour les frais de dossier (chèque libellé à l'ordre de l'association Les Rencontres du Court).

Les dossiers de candidatures doivent être dactylographiés (police : Arial ou Times New Roman, taille : 12pts, texte : justifié) agrafés et paginés. Chaque partie doit être présentée dans l'ordre indiqué ci-dessus.

Pour la version numérique, chaque partie doit être intégrée dans un seul fichier PDF portant le nom du projet.

## **Envoi de dossiers :**

Les dossiers de candidatures devront être envoyés par courrier au bureau du festival (adresse postale : Association Les Rencontres du Court, 1 ter rue Charancy, 34000 Montpellier) **obligatoirement en deux exemplaires,**

**Il faudra aussi obligatoirement joindre une copie numérique du projet au format pdf à l'adresse [bourse@rencontresducourt.fr](mailto:bourse@rencontresducourt.fr)**

Les dossiers doivent être envoyés en courrier simple, sans recommandé.

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

**Date limite d'envoi des dossiers :**

La date d'envoi des dossiers est le 25 Aout 2016, cachet de la poste faisant foi.

**Stockage des dossiers**

Les dossiers seront conservés au bureau du festival. Ils pourront être détruits sur demande simple du ou des auteurs.

**Remise de la bourse :**

La bourse sera remise à l'auteur responsable du projet au cours de la cérémonie de clôture des 8è Rencontres du Court le 02 octobre 2016.

**Contact :**

Caroline Hermosilla: [bourse@rencontresducourt.fr](mailto:bourse@rencontresducourt.fr)

[www.rencontresducourt.fr](http://www.rencontresducourt.fr)

L'équipe des Rencontres du Court.